

Victimes des ondes électromagnétiques : État d'urgence sanitaire

2016-09-02 01:01:01

Bientôt des milliers de Français assignés à résidence pour raison de santé ? *
Rassemblement des électrosensibles samedi 3 septembre

Point info-presse sur place à 11 heures 30

Retour Medias :

-  Le Parisien [Les électrosensibles se soutiennent en forêt de Rambouillet](#)
-  [France Inter](#)

2016 a été riche en nouvelles preuves scientifiques et en alertes sanitaires au sujet des risques liés aux ondes électromagnétiques. Pourtant, la société du tout sans fil qu'on veut nous imposer sans débat, gagne tous les jours un peu plus de terrain. Et ce, dans le silence assourdissant des pouvoirs publics censés assurer la protection de la population contre les risques sanitaires et environnementaux.

Les avancées :

-  Les preuves d'un rôle des radiofréquences dans le cancer se précisent : Etude Coureau (1) en 2014, Etude Lerchl (2) en 2015 et tout récemment premier rapport du National Toxicology Program (3)
-  Dans son avis de juillet (4), l'ANSES recommander de dissuader l'usage par les enfants de moins 14 ans de l'ensemble des dispositifs de communication mobile et met en évidence l'inadéquation des normes réglementaires actuelles
-  Concernant le Linky, les mesures effectuées par l'ANFR confirment la pertinence des questions soulevées par PRIARTEM (5) sur l'existence d'un rayonnement électromagnétique lié au Linky, sur son niveau, contredisant ainsi les déclarations mensongères d'ERDF/Enedis
-  Les premiers éléments sur l'EHS (ElectroHyperSensibilité) mis en consultation par l'ANSES (6) en août tendent à montrer que là aussi les préoccupations et les hypothèses émises par notre association sont dignes d'intérêt et que, malgré le manque criant de données, plusieurs pourcents de la population pourraient être concernés si on se fie aux études étranges
-  Les reconnaissances par la justice ou au travers du statut lié au handicap induit se développent tant en France qu'à l'étranger, en Espagne par exemple (7)
-  En juillet, L'Académie européenne de Médecine Environnementale (EUROPAEM) faisait

paraître ses lignes directrices pour le diagnostic et la prise en charge de l'EHS (8).

Mais pendant ce temps :

- ✗ On déplore le silence radio des Ministères de l'environnement - Linky (9), de l'éducation - tablettes wifi à l'école (10), de la santé (enfants et radiofréquences, cancérogénécité) et l'attentisme généralisé sur la prise en charge de l'EHS
- ✗ La sobriété est oubliée (les décrets de la loi Abeille ne sont toujours pas parus) et on assiste au déploiement à marche forcée de tous les objets connectés.
- ✗ Une partie de la recherche est confiée à des électro-sceptiques notoires (étude Cochin, laboratoire de Bordeaux et de Grenoble notamment)

A l'occasion de la rencontre annuelle du collectif des électrosensibles de France/PRIARTEM le samedi 3 septembre, nous réaffirmons nos revendications (11) et nous demandons tout particulièrement des décisions rapides :

- ✗ Abrogation du décret de 2002 relatif aux expositions du public
- ✗ Arrêt des poses forcées de Linky et autres compteurs communicants, et le cas échéant remise en place de l'ancien compteur pour les personnes électrosensibles ou sensibilisées
- ✗ Moratoire sur le wifi à l'école et abrogation du scandaleux référentiel Edusol (12)
- ✗ Réexamen en urgence de l'expertise sur radiofréquences et cancer
- ✗ Lancement d'une campagne d'information et de prévention, mise à jour du site radiofréquences.gouv.fr avec notamment abrogation de la fiche de mars 2013 de recommandations officielles de l'Etat sur les antennes-relais
- ✗ Établissement, sur la base d'un état des lieux auprès des MDPH, des ARS..., de modalités de prise en charge médico-sociale et administrative de l'EHS
- ✗ Mise en œuvre d'une réelle politique de sobriété et d'assainissement électromagnétiques

Un point presse se tiendra à 11h30 - samedi 3 septembre.

[Le lieu de rendez-vous](#) est communiqué aux inscrits

Contact : PRIARTEM 01 42 47 81 54

Dossier complet : [ici](#) (13)

* en 1998, 5 personnes pour mille (sur un échantillon de 2072 personnes) déclaraient avoir dû changer de travail à cause des ondes dans une étude californienne (Levallois 2002). En 2007 à Taïwan, 1,3% de 1251 personnes interrogées déclaraient être allergiques aux champs électromagnétiques de façon très sévère (Meg Tseng 2011). Dans les années 1990, 40 personnes sur 271 (17%) parmi les employés d'une entreprise multinationale de haute technologie en télécommunications se déclarait sensible aux ondes plus ou moins sévèrement (Hillert thèse 2001). En France, il n'existe aucun chiffre officiel (14). (1) Etude Coureau : <http://archive.priartem.fr/Une-etude-francaise-vient.html>

(2) Etude Lerchl : <http://priartem.fr/Ondes-electromagnetiques-et.html>

(3) etude NTP : <http://archive.priartem.fr/USA-programme-national-d-etudes.html>

(4) Avis ANSES RF et santé des enfants :
<http://archive.priartem.fr/Rapport-de-l-ANSES-sur-l.html>

(5) Linky – rapport ANFR : <http://archive.priartem.fr/IMG/pdf/Linky.pdf>

(6) Pré-rapport ANSES sur l'EHS :
<https://www.anses.fr/fr/content/consultation-publique-sur-le-rapport-hypersensibilit%C3%A9-9-%C3%A9lectromagn%C3%A9tique-ou-intol%C3%A9rance>

(7) Tribunal Espagne :
<http://archive.priartem.fr/Espagne-La-Haute-Cour-de-Madrid,1314.html>

(8) Lignes directrices Europaem :
<http://www.degruyter.com/downloadpdf/j/reveh.ahead-of-print/reveh-2016-0011/reveh-2016-0011.xml>

(9) Interpellation Linky : <http://priartem.fr/Linky-lettre-ouverte-a-Segolene.html>

(10) Tablettes wifi à l'école :
<http://archive.priartem.fr/Plan-numerique-a-l-ecole-courrier,1260.html>

(11) Nos revendications :
<http://www.electrosensible.org/b2/index.php/accueil/nos-revendications>

(12) référentiel Edusol Wifi à l'école :
<http://priartem.fr/Ondes-et-sante-Rendez-vous-au.html>

(13) Dossier de presse EHS :
http://www.electrosensible.org/documents/presse/Synthese_EHS_dossier_de_presse.pdf

(14) Courrier à l'INVS Prévalence de l'EHS :
http://www.electrosensible.org/documents/agences/invs/Courrier_INVS_Etude_de_prevalence_14052013_pour_site.pdf

Ce document a été rédigé par PRIARTEM. Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter. Vous n'avez pas le droit de l'utiliser à des fins commerciales.

PRIARTEM - Tous droits réservés - © 2026